



# Inondations printanières 2019

## Survol de l'aide offerte aux personnes admissibles

Grâce à la générosité des donateurs, la Croix-Rouge poursuit l'aide offerte aux personnes touchées par les inondations printanières de 2019. Cette aide est complémentaire à celle offerte par le gouvernement et par les assurances. Le survol ci-dessous est fourni à titre indicatif seulement. Les personnes touchées doivent communiquer avec la Croix-Rouge afin de déterminer leur admissibilité.

### 1. **Aide financière directe** pour les foyers touchés par les inondations printanières de 2019 en fonction des renseignements fournis par les municipalités.

**600 \$** par foyer admissible

### 2. **Aide en soutien au rétablissement**

Jusqu'à

**1 200 \$**

pour les **propriétaires** dont la résidence a subi des dommages importants

- Besoins essentiels
- Matériaux de construction
- Remplacement de mobilier

Jusqu'à

**1 200 \$**

pour les **locataires** dont le logement a subi des dommages mineurs\* ou majeurs

- Aide au relogement pour combler l'écart de loyer entre l'ancien et le nouveau logement

Jusqu'à

**750 \$**

pour toute personne admissible

- Soutien professionnel en santé mentale

Un montant de

**700 \$**

pour les propriétaires qui doivent céder leur terrain ou leur propriété

- Frais de quittance\*

Jusqu'à

**700 \$**

pour toute personne admissible

- Aide humanitaire exceptionnelle

**Aide additionnelle\*** (à noter que les montants maximum varient) : médicaments sur ordonnance, matériel ambulatoire, transport pour les rendez-vous médicaux, soutien pour les enfants, nettoyage intérieur, déménagement, besoins pour résidence adaptée pour mobilité réduite et autres.